La commission accessibilité

Elle est composée d’élus, des services techniques de la ville et d’associations œuvrant pour le handicap, telles que l’APF (association des paralysés de France), l’APAJH (association pour adultes et jeunes handicapés) ou l’IME du Val Fleury. Elle se réunit une fois par an en rencontres plénières.

Ses compétences

La commission accessibilité dresse un constat des aménagements existants (accessibilité des bâtiments publics, des logements, des espaces publics et de la voirie) et fait des propositions d’amélioration, le tout réuni dans un rapport annuel présenté au préfet du Département, au président du Conseil Départemental et au Conseil départemental consultatif des personnes à mobilité réduites.